



Entreprises, ayez le réflexe CCI !

Certificat de signature électronique Chambersign

Public concerné

- Entreprises
- Collectivités
- Particuliers

Objectifs

- La signature électronique a aujourd'hui la même valeur juridique que la signature manuscrite dans la mesure où elle répond à un certain nombre de conditions. Le certificat de signature électronique ChamberSign permet d'établir de manière fiable le lien entre une signature numérique, une personne et une organisation. Il répond ainsi aux besoins croissants des entreprises et administrations en matière de sécurité des transactions et des échanges de documents dématérialisés.
- Le certificat est principalement utilisé pour signer électroniquement des documents, il permet de :
 - authentifier vos échanges sur le net
 - garantir de manière fiable l'origine des documents et des informations transmises
 - garantir l'intégrité des informations et documents transmis (l'usage du certificat de signature électronique permet de vérifier si les informations n'ont pas été altérées)
 - assurer la non répudiation (le signataire d'un document ne peut nier être l'auteur de la signature sensée restée sous son contrôle exclusif)
 - échanger via Internet (contrats, commandes...)
 - accomplir ses formalités en ligne : Télétva, Ducs-Edi, Téléc@rte Grise, Système d'Immatriculation des Véhicules (carte grise), Marchés publics (appels d'offres), Facture et courrier dématérialisés, Sécuriser les mails, Accès à des sites sécurisés, Signature de documents (Contrats, bons de commande, congés), Net Entreprises, Le compte fiscal

Contenu / Démarche

- L'obtention d'un certificat s'opère en 5 étapes simples :
 1. Validez les pré-requis techniques sur votre machine
 2. Réservez en ligne votre certificat sur le site : <http://www.chambersign.fr>
 3. Envoyez vos documents à la Chambre de Commerce et d'Industrie
 4. Face à face à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour retirer votre certificat
 5. Installez votre certificat de signature électronique

Infos pratiques

Coût : Fiducio Logiciel 80 euros HT par an, certificat valable 2 ans ; Fiducio sur clé USB 80 euros HT par an + 50 euros HT clé USB certificat valable 2 ans ; Fiducio sur carte à puce 80 euros HT par an + 80 euros HT pour la carte et le lecteur, certificat valable 2 ans

Contacts :

Centre de Services Angers
Isabelle DUPAS / Edwige BRIQUET

Tél. : 02 41 20 54 22 / 08

Chambersign.angers@maineetloire.cci.fr

Centre de Services Cholet
Catherine GEGOT

Tél. : 02 41 49 57 26

Chambersign.cholet@maineetloire.cci.fr

Centre de Services Saumur
Nadège LARDIER

Tél. : 02 41 83 53 69

Chambersign.saurmur@maineetloire.cci.fr

Pour en savoir plus et pour une information toujours actualisée,
connectez-vous sur www.maineetloire.cci.fr



Allo CCI !
02 41 20 49 00